

A.U.2025-36
MAIRIE
DE POUQUES LES EAUX

DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE
AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le : 22/07/2025
Avis de dépôt affiché en mairie le : 22/07/2025
Dossier complet le : 22/07/2025

DP 058214 25 N0032

Par : **Monsieur Franck LABOUREAU**

Demeurant à : **27 Rue des Mourez 58180 MARZY**

Pour : **Division en vue de construire**

Sur un terrain sis à : **Rue du Manoir - Cadastré : D 2400, D 2401**

LE MAIRE,

Vu la demande de Déclaration Préalable susvisée ;

Vu le Certificat d'Urbanisme Opérationnel 05821425N0046 déposé le 22/07/2025 pour la réalisation d'une opération identique ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 04/07/2007, modifié les 28/02/2008, 28/11/2012 et 27/05/2024, révisé les 28/11/2012 et 12/02/2024.

Considérant que les terrains susmentionnés sont situés en Zone UB du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que la Zone UB correspond à un espace de développement urbain moins dense, portée dans un premier temps par des maisons bourgeoises du quartier thermal puis le développement pavillonnaire.

ARRÊTE :

Article 1er : Il n'est pas fait opposition à la demande de division ci-dessus.

Article 2 : Le Maire de POUQUES LES EAUX est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Copie de la présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article R 423-7 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Pouques-les-Eaux, le 14 août 2025

Le Maire,

Sylvie CANTREL



Informations complémentaires :

- La présente autorisation ne porte que sur le découpage du ou des terrains ; elle ne présume en aucun cas de la constructibilité ou des viabilisations.
- Une permission de voirie sera à déposer auprès du service gestion du Domaine Public de la Commune avant tous travaux au droit ou sur le Domaine Public (demande d'alignement, abaissement de trottoir, busage de fossé, etc...).